

La Révolution de l'Age

**Un pour tous,
tous pour quatre!**

I. Introduction

Le vieillissement : un enjeu à dimensions multiples

Les démographes estiment que, chaque année, notre espérance de vie augmente d'une saison. L'allongement de la vie, est une véritable révolution pour nos sociétés qui voient aujourd'hui cohabiter quatre générations. Cette révolution est positive car elle donne à tous l'espoir de vivre plus longtemps. C'est aussi une révolution dans nos modes de vie, dans nos relations, une révolution des loisirs, de l'engagement, du rapport au travail, aux relations entre générations. Mais elle représente aussi un défi : adapter la société à l'évolution de la population afin que chacun, jeunes et aînés, puisse trouver sa place dans une société intergénérationnelle et solidaire. C'est le cœur même de notre projet humaniste.

Un enjeu qui n'est pas neuf et qui va s'intensifier !

Le vieillissement démographique est un phénomène ancien, un courant lourd des mutations sociétales en Europe, qui gagne aussi le reste du monde. L'origine de son déclenchement est liée au passage d'un régime ancien à haute natalité et haute mortalité à un régime moderne à basse natalité (réduction de la fécondité et de la natalité) et basse mortalité, suite notamment aux progrès de l'hygiène, des techniques et de la médecine.

Depuis deux ou trois décennies, les progrès de l'espérance de vie ne sont plus dus au déclin de la mortalité infantile et juvénile, mais au recul de la mortalité aux âges avancés. Il y a donc un vieillissement par le sommet de la pyramide.

La révolution de l'âge n'est pas terminée, elle est en route.

Selon le Bureau Fédéral du plan, le vieillissement est d'autant plus rapide qu'il cumule les deux dimensions : **vieillissements par la base et par le sommet**, puisque la fécondité reste très inférieure au seuil de remplacement des générations (1,7 enfants/femme en Europe occidentale mais 1,3 dans les pays du sud et de l'est de l'Europe) et que l'espérance de vie continue à progresser à un rythme soutenu.

A l'avenir, la population européenne restera globalement assez stable mais elle connaîtra de grandes évolutions dans sa composition : la part des jeunes se réduira, dans une plus grande mesure, la part des personnes d'âge actif (compris par convention entre 15 et 65 ans) diminuera, alors que la part des âgés augmentera fortement. En conséquence, le **coefficient de dépendance** qui exprime le rapport entre

les plus de 65 ans et la population d'âge actif **augmentera** de manière spectaculaire.

Une révolution économique et sociale

Les conséquences sur les plans économique et social sont considérables. La réduction de la part de la population d'âge actif se traduit par une progressive réduction absolue de la population d'âge actif qui pèse sur l'emploi et l'entraîne lui aussi à la baisse.

Pour l'Union Européenne (EU25), le bureau fédéral du Plan considère trois périodes dans les prochaines années.

- La première qui va jusque 2010 voit encore la population d'âge actif s'accroître. Durant cette période, le taux d'emploi de la population continue son ascension sous l'impulsion rémanente de l'élévation du taux d'activité des femmes et de celle des travailleurs âgés. En conséquence, jusqu'en 2010 **l'emploi continue à croître.**
- La seconde période va jusqu'en 2015-2020. Le taux d'emploi continue à croître fortement, mais la population d'âge actif commence à décroître. **L'emploi reste alors grosso modo stable.**
- La troisième période qui s'étend au-delà de 2020, l'augmentation du taux d'emploi ne permet plus de compenser la chute de la population d'âge actif. **L'emploi diminue lui-aussi d'année en année.**

Si l'on s'en tient à ces hypothèses d'évolution, **l'emploi** étant un des principaux facteurs de la croissance économique, on doit s'attendre à une réduction sévère de la croissance au cours des prochaines décennies et, en particulier, après 2020.

Deux axes sont envisageables selon le bureau fédéral du plan pour éviter cette perspective, dont les conséquences sociales sont encore mal appréhendées: **poursuivre les réformes permettant d'inciter à travailler plus et à rester plus longtemps actif et faire appel à l'immigration.**

Parallèlement à ses impacts sur la croissance, le vieillissement de la population pose à terme un problème de **financement des dépenses sociales** liées à l'âge. La proportion de seniors augmente par rapports aux actifs, ce qui tend à accroître les dépenses de pension dans le PIB. Le recours aux dépenses de soins de santé étant proportionnellement plus élevé pour les seniors, la part de ces dépenses dans le PIB tend lui aussi à s'accroître. Les montants prévisibles de ces accroissements sont considérables.

Par contre, à politique constante, certaines dépenses pourraient diminuer en proportion du PIB. C'est le cas des dépenses de chômage ou des

allocations familiales ou même des dépenses d'éducation qui seraient influencées par la baisse de la population scolaire.

Pour le cdH, une politique équilibrée élaborée durant les quelques années de répit qui s'offrent à nous doit préparer la société à cette révolution démographique. La condition sine qua non pour réussir la transformation de notre société et la mise en place des réformes structurelles y afférentes est l'existence d'un **consensus social fort** tant sur les constats que sur les mesures à prendre. En effet, aucune mutation profonde de la société ne peut s'opérer sans que toutes les forces vives de celles-ci y adhèrent et s'y engagent résolument.

Une révolution du vivre ensemble !

Par ailleurs, pour le cdH, la problématique de l'allongement de la vie ne se limite pas à des aspects économiques. Les personnes âgées ne peuvent, en outre, pas être considérées comme un groupe compact : en effet, la situation d'un nonagénaire à mobilité et autonomie réduite n'est pas similaire à la situation d'un septuagénaire en bonne santé et plein de dynamisme et de projets. Les politiques à mener doivent donc s'adapter à ces **différences entre 3e, 4e et 5e âge**.

D'autre part, les seniors ne peuvent être réduits au seul rôle de consommateur. Il nous faut donc créer une société « **aînés admis, aînés acteurs** » qui privilégie et développe les **relations intergénérationnelles**.

Les jeunes travailleurs accepteront d'autant plus facilement de contribuer au système de solidarité intergénérationnelle si des liens de **solidarité et de respect** entre les générations sont noués et développés. C'est aussi pour cette raison qu'il importe dès aujourd'hui de réfléchir à des pistes permettant de lier davantage les différentes générations, d'instaurer une relation d'entraide et de solidarité qui soit bidirectionnelle parce que les personnes âgées ont un rôle social à jouer et en ce compris auprès des plus jeunes ! Que les personnes âgées puissent éclairer les jeunes générations de leurs connaissances et participer à leur manière au développement harmonieux de toute la société. Cela suppose des investissements en matière de soins de santé mais aussi en matière de politique familiale, d'espace public, de politique sociale, d'emploi ou encore de logement.

La solidarité intergénérationnelle, pierre angulaire de notre système de sécurité sociale.

Dans ce contexte changeant, l'inquiétude quant à l'avenir de la sécurité sociale est réelle. Or des millions de belges travaillent toute leur vie, cotisent, et espèrent, une fois à la retraite, être récompensés pour les efforts qu'ils ont pu faire tout au long de leur carrière. Avec le cdH, nous souhaitons partir du principe que le rôle de l'Etat est d'assurer la sécurité d'existence de tous les citoyens indistinctement. **L'Etat se doit dès lors de garantir sans faille la pérennité de notre système de sécurité sociale.** Il ne s'agit pas de promouvoir seulement les systèmes de deuxième pilier mais d'assurer le paiement de pensions légales décentes en rendant le système actuel viable.

Les pouvoirs en place doivent être conscients que **le rôle premier d'un Etat est d'être un rempart contre la marchandisation des fonctions collectives**, et aussi de prendre les décisions nécessaires en matière d'éducation ou de rééducation au sens de la solidarité.

Nous proposons que soit mis en place dans les écoles et centres de formation **un programme destiné à sensibiliser les élèves au mécanisme de notre sécurité sociale** et aux avantages qu'elle procure à eux-mêmes, à leurs proches et à toute la population en leur précisant que le système repose sur une nécessaire solidarité de tous.

Le monde associatif génère souvent des actions positives en matière d'éducation à la solidarité intergénérationnelle. Il convient de solliciter leur appui dans le domaine plus précis de la défense de la sécurité sociale. Les Pouvoirs publics se doivent de les impliquer dans cette mission.

Les mouvements de jeunesse constituent des groupes privilégiés pour recevoir aisément le message de la nécessaire solidarité intergénérationnelle capable de sauver notre Sécurité sociale.

Dans le contexte actuel de vieillissement de la population, l'avenir de la Sécurité sociale est entre les mains de tous les citoyens. C'est pourquoi il est temps de faire bloc, des plus jeunes aux aînés, travailleurs salariés comme travailleurs indépendants, pour empêcher le démantèlement d'un des plus grands acquis sociaux de notre Histoire.

Des relations intergénérationnelles au cœur du projet humaniste

Les relations entre générations sont appelées à évoluer profondément au cours des prochaines années. Ces évolutions, si elles peuvent être bénéfiques au lien entre générations en le renforçant, renouvellent en

même temps les **craintes** exprimées à l'égard d'un possible **conflit de générations**.

Les arguments qui ont été avancés à l'appui d'un tel scénario sont nombreux : la **diminution des fratries**, sous l'effet de la dénatalité, rend problématique une prise en charge par la famille des personnes âgées dépendantes, dont le nombre s'accroît. **Les déséquilibres financiers** attendus des régimes de retraite portent en germe une fragilisation du contrat entre les générations que sous-tend l'actuel système par répartition. Aussi l'hypothèse d'une rupture du lien entre générations n'est-elle pas à exclure, alors que d'importants facteurs de **ségrégation des âges** n'ont pas disparu et que persiste une certaine représentation négative de la vieillesse dans la société.

Si un tel scénario se vérifiait, il ne se traduirait pas seulement par un risque d'exclusion des personnes âgées mais porterait atteinte au lien social lui-même : les **relations entre générations** sont en effet au cœur du lien social car elles mettent en jeu, outre l'allocation des richesses, des dimensions aussi fondamentales que la transmission de valeurs, de savoir et de mémoire, indispensables à toute cohésion sociale.

C'est pourquoi, il est urgent de promouvoir cette **cohésion sociale** entre les générations qui permet de donner un sens à la place de chaque tranche d'âge et la valoriser aux yeux des autres. Nous avons donc une responsabilité nouvelle : **apprendre à vivre ensemble**, pour construire un monde commun.

Une réflexion sur l'équilibre des relations entre générations suppose d'intégrer l'ensemble des dimensions en jeu, lesquelles ne se résument pas aux seuls aspects financiers du débat sur l'équité. Il existe des solidarités familiales importantes dont l'interaction avec les aides publiques mérite d'être précisée, sans oublier que des relations entre générations se développent aussi en dehors du cadre familial, notamment dans l'univers associatif. En effet, c'est dans la diversité des expériences, des regards, des projets, des rencontres, que peut se dessiner un projet de société nourri par le désir du partage, de la réciprocité, de l'engagement mutuel entre générations.

Le cdH souhaite définir des **pistes d'action** orientées en direction de toutes les générations. Seule une réflexion conjointe des populations, acteurs sociaux, des associations culturelles, des institutions de formation, des milieux politiques, de l'économie, est à même de concevoir et de proposer des formes nouvelles de réponses aux problèmes de société que nous devons relever.

Les diverses générations doivent pouvoir, via des groupes de concertation, exprimer leurs craintes, leurs aspirations, leurs revendications communes au sein du parti. Dans leur programme, le parti se doit de tenir compte de

la dimension intergénérationnelle dans les positions à définir, sans négliger l'apport du monde associatif.

La promotion des relations intergénérationnelles n'est-elle pas une des manières de redonner aux personnes âgées la place à laquelle elle a droit dans notre société, tout en offrant à la jeunesse l'inscription de son existence dans un temps qui offre des repères ?

II . Construire une société intergénérationnelle

Le cdH a toujours prôné le dialogue. C'est en dialoguant que nous arriverons à briser les stéréotypes que chaque génération a à l'encontre des autres. Il nous faut **donner une place de choix à l'entraide en tant que ciment entre les générations**, qui permettra de garantir la cohésion au sein de la société, de répondre ensemble au défi du vieillissement de la population et de même, à d'autres challenges d'envergure. La solidarité intergénérationnelle constitue un outil pour permettre de briser la solitude et le sentiment d'insécurité des aînés, de répondre à leurs problèmes de mobilité, de les aider à vivre le plus longtemps en bonne santé... Quant aux jeunes, il faut les aider à augmenter leur employabilité, soutenir les jeunes entrepreneurs, proposer différentes alternatives pour permettre aux jeunes de conjuguer travail et vie familiale... Il s'agit également pour chaque génération de faire face ensemble au coût de la vie. C'est **grâce à la solidarité intergénérationnelle**, en conjuguant le savoir, le savoir faire et le dévouement de chaque génération, que **nous pourrons répondre à tous ces défis!**

1. Un toit : une, deux ou trois générations?

Malgré le niveau élevé de bien-être et les progrès de la médecine, la perte d'autonomie des aînés reste inéluctable. Or, nous constatons qu'actuellement il y a peu de places disponibles dans les maisons de retraite. Comment permettre aux personnes encore suffisamment autonomes de rester dans leur propre logement? Nous constatons que l'entretien d'un logement peut s'avérer problématique, celui-ci étant devenu trop grand, inadapté, coûteux. De plus, la solitude pesante, la présence d'une tierce personne permettrait de rassurer les personnes âgées. Il faut dès lors esquisser des pistes permettant aux personnes âgées de rester dans leur logement et de l'ouvrir à des jeunes qui pourront apporter une présence et un soutien qu'il soit moral, voire parfois également financier ou encore un soutien via la réalisation de petites tâches. Ces jeunes, qu'ils soient étudiants, chercheurs d'emploi, jeunes travailleurs ou en couple, se trouvent face à une augmentation des prix de l'immobilier rendant toute location ou acquisition d'un logement difficile. De plus, certains jeunes ayant dû changer de ville pour leurs études ou pour des raisons professionnelles souhaitent avoir une « nouvelle famille » dans leur ville d'adoption.

Proposition n°1 : Encourager la cohabitation entre l'aîné et le jeune, qu'il soit étudiant, jeune travailleur ou chercheur d'emploi, en favorisant la mise à disposition de logements individuels à destination des jeunes.

Un aîné vivant seul met à la disposition d'un jeune étudiant, chercheur d'emploi ou travailleur une chambre chez lui. Le but est de permettre à ces personnes isolées de rompre avec la **solitude** mais également de les rassurer au cas où il leur arriverait **un malaise ou un accident**. Une telle cohabitation permet aussi aux personnes âgées d'éventuellement arrondir modérément leurs fins de mois. Il s'agit d'une solution également avantageuse pour les jeunes cherchant un **logement à moindre coût** et à qui il sera offert une chambre privée. Le tandem doit pouvoir adhérer au principe de **partage intergénérationnel** et à la **notion d'aide**.

Cette cohabitation entre aînés et jeunes se réalisera dans le cadre d'un contrat type mis au point par les autorités, celui-ci comprenant à la fois un **code de bonne conduite** et une **convention d'hébergement**. En cas de conflit, le tandem pourra faire appel à un organisme désigné. Il pourra vérifier que les accords aient été respectés et faire évoluer si nécessaire la nature de leurs engagements.

A Liège, l'association « Kot-âge-différent » met en relation des aînés prêts à proposer un logement chez eux et des étudiants en recherche de logement et enclins à rendre certains services à ceux-ci. Un tel projet s'adresse à des étudiants passionnés par les rencontres, aimant rendre service, souhaitant vivre avec une autre personne de manière différente. De leur côté, des aînés vivent relativement mal la solitude et, bien qu'autonomes, seraient heureux d'être aidés pour de petites tâches de la vie quotidienne. Ce projet a acquis au fil du temps la conviction d'oser ce rapprochement intergénérationnel, d'améliorer la qualité de vie des étudiants et des aînés. Il s'agit aussi de créer une nouvelle manière de vivre en ville et de promouvoir certaines valeurs d'attention et de solidarité. « Kot-Age-Différent » a défini une charte, à laquelle les membres sont tenus d'adhérer. Cette association s'engage dans une démarche personnalisée où chaque adhérent est unique : sa demande est motivée par sa réalité, ses besoins, ses désirs et ses capacités.

Proposition n°2 : Promouvoir la cohabitation entre des aînés et des jeunes couples ou des familles au sein d'« habitats kangourou ».

Il y a également lieu de faciliter et de promouvoir « **l'habitat kangourou** ». Le concept postule qu'**un aîné partage une maison avec un jeune couple ou une famille**. Ils évoluent dans des **espaces de vie indépendants** tout en se portant mutuellement assistance. Une telle cohabitation permet à la personne âgée de se sentir davantage **en sécurité**, de bénéficier d'un espace de contacts et de dialogue et d'assurer un **meilleur entretien** de sa maison devenue trop grande et trop coûteuse. Quant aux jeunes, cela leur permet d'avoir **un toit bon marché**, de **rendre des services** dont ils peuvent également bénéficier. Ceux-ci peuvent être de plusieurs ordres : la garde des enfants, l'aide aux devoirs, aider pour faire les courses, une intervention rapide en cas d'accident ou de malaise, une présence pour briser la solitude...

La législation devra encadrer ce modèle de cohabitation. Un **contrat de bail** sera conclu entre la personne âgée propriétaire et le couple locataire. Un **contrat de famille** sera également passé comportant une clause morale permettant d'apporter à la personne âgée davantage de sécurité.

Proposition n°3 : Favoriser le logement intergénérationnel en milieu rural.

La Fondation rurale de Wallonie développe un projet d'amélioration de la qualité de vie des seniors et des jeunes ménages. Il s'agit de logements conçus et aménagés par un pouvoir public pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services. Ce type de logement intergénérationnel est donc davantage qu'une simple cohabitation. Il remplit plusieurs fonctions : promouvoir la solidarité et les échanges entre générations, assurer la diversité sociale, favoriser la cohésion sociale, retarder, voire éviter le placement en maison de repos qui coûte cher à la collectivité, faciliter la vie de jeunes ménages, augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré. Il se distingue du projet « kangourou » qui concerne principalement l'aménagement privé de maisons urbaines devenues trop grandes. En milieu rural, la pratique intensive du lotissement – avec arrivée au même moment de populations d'âge homogène- crée des ghettos où les générations ne se côtoient plus.

Il convient donc de bien concevoir ce type de logement : bien le situer au sein d'un lieu de vie, à proximité de services courants, adapter l'architecture intérieure et l'équipement aux usages des seniors, penser flexibilité, aménager les abords, penser « économies d'énergie ». De tels ensembles peuvent être financés à concurrence de plus de 80 % par la Région wallonne, dans la mesure où le projet est repris dans un PCDR

(Plan Communal de Développement Rural). Un tel projet a été développé à Hannut et à Opprebais.¹

Proposition n°4 : Instaurer un avantage fiscal et/ou un subside pour l'aménagement d'immeubles destinés à permettre à la personne âgée de rester autonome et/ou de favoriser la cohabitation intergénérationnelle.

Donner un caractère intergénérationnel à une habitation peut s'avérer coûteux lorsqu'il s'agit d'aménager la maison pour permettre à la personne âgée d'avoir un logement adapté et, dans le cas d'habitations intergénérationnelles, à chacun de garder une certaine intimité. Ces investissements consentis pour adapter un logement devraient pouvoir être soutenus par les instances régionales par l'intermédiaire de **subsidés fiscaux**. Il s'agit également de **geler le revenu cadastral** pendant une certaine période suite à des aménagements liés au maintien de la personne âgée à domicile.

Proposition n°5 : Rendre les logements sociaux et les habitats groupés davantage intergénérationnels, via une attention particulière portée à ce point par les Régions

De par sa politique en matière de logement social, les régions jouent un rôle moteur dans le développement du logement intergénérationnel. Il leur appartient d'insérer cette dimension dans leur politique en la matière, et de développer des projets harmonieux **favorisant la cohabitation de logements sociaux destinés à toutes les générations** et dans les habitats groupés.

Proposition n°6 : Adapter la politique de l'emploi aux personnes aidantes.

En vue de répondre à la demande d'une très grande majorité d'aînés qui souhaitent vivre et terminer leur vie dans leur milieu de vie habituel, il est nécessaire de développer des formules qui permettent aux personnes âgées de préserver le plus longtemps possible leur autonomie dans leur

¹ Pour plus de détails, consulter la Fondation rurale de Wallonie, Avenue Reine Astrid 14 5000 Namur contact@frw.be www.frw.be Tél +32 81/26.18.82

cadre familial et de soutenir les familles qui soutiennent un aîné ou l'accueillent chez elles. Pour ce faire, il faut agir à plusieurs niveaux :

- Soutenir les familles qui assurent un accompagnement quotidien de personnes âgées, notamment en favorisant des **formules de temps de travail flexibles** (congés spécifiques, temps partiels, télétravail,...) tout en veillant à garantir des droits sociaux des aidants familiaux ;
- Prévoir une **aide spécifique** pour les familles dont un membre de la famille souffre de **confusion**, de **désorientation** ou de la **maladie d'Alzheimer** ;
- **Allonger les congés** accordés dans le cadre du crédit-temps **pour soigner un parent gravement malade** ;
- **Allonger de deux mois le congé pour soins palliatifs** et augmenter les allocations prévues dans le cadre de celui-ci.

Proposition n°7 : Modifier des mesures fiscales en faveur des personnes prenant en charge un parent âgé.

Il ne faut pas qu'une personne aidante soit pénalisée lorsqu'elle accepte d'accueillir sous son toit une personne âgée. Rester dans un cadre de vie familial ne peut être sanctionné. C'est pourquoi il faut alléger la pression fiscale pour les personnes accueillant un parent âgé. Plusieurs dispositions doivent être prises :

- Majorer **la quotité du revenu exemptée d'impôt pour l'accueil d'un parent âgé** : lorsqu'un contribuable accueille un ascendant ou un parent en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré, âgé de plus de 65 ans, il bénéficie d'une quotité de revenu exemptée d'impôt de 2.570€. Nous voulons porter cette quotité à 3000€ ;
- Majorer **le revenu net maximum autorisé pour les personnes âgées accueillies en famille**. Ce revenu est actuellement de 21400€, nous proposons de le porter à 25.000€ ;
- **Ne plus imposer dans le chef du bénéficiaire**, jusqu'à un plafond déterminé indexé, **la rente alimentaire** versée par un enfant pour payer l'hébergement de son parent en maison de repos ou en maison de repos et de soins ;
- **Tendre vers l'individualisation des droits** pour éviter que la personne accueillie ne perde comme cohabitante une partie de ses allocations.

Proposition n°8 : Faciliter la prestation de soins à domiciles et encourager la création de centres d'accueil.

Il faut pouvoir venir en aide aux personnes aidantes qui ne savent pas toujours dispenser tous les soins nécessaires à leur parent et ce par des **soins à domicile**. Il s'agit également, au travers de la mise à disposition de « **centres d'accueil de jour** » voire de « **lits courts séjour** » de permettre aux personnes aidantes de « souffler » quelque peu afin de retrouver toute l'énergie nécessaire.

Proposition n°9 : Favoriser les contacts entre personnes âgées et personnes handicapées.

Les personnes âgées et les personnes présentant un handicap léger peuvent partager des lieux de vie adaptés aux besoins de chacun. Cela permettra d'octroyer à ces jeunes handicapés un cadre de vie adapté à leur handicap qui leur permet de disposer d'une certaine autonomie. De plus, c'est une société moins cloisonnée qui en résultera.

Ainsi à Nivelles, la Résidence Samiette accueille des jeunes présentant une déficience légère qui souhaitent s'exercer à l'autonomie hors du milieu familial ou du milieu d'accueil. Ils partagent avec les personnes âgées encore autonomes un lieu où existe une infrastructure plus adaptée à leurs besoins, service d'aides familiales, etc.

2. Aux rencontres, je dis oui!

Proposition n°10 : Favoriser la cohabitation intergénérationnelle au sein d'espaces collectifs grâce à des jumelages entre écoles et maisons de repos et la création d'espaces de détente communs aux deux institutions.

Les aînés vivant dans les maisons de retraite, n'ont pas de contacts très réguliers avec des personnes extérieures à l'institution, notamment parce que leurs enfants travaillent la semaine. Afin d'**éviter une rupture avec le monde extérieur**, il importe d'encourager les contacts et ce, de plusieurs manières.

D'une part, encourager les jumelages entre écoles et maisons de repos par l'organisation de visites ponctuelles de classes maternelles ou primaires et l'organisation d'ateliers de lecture, de dessin, de bricolage,... sous l'œil attentif des puéricultrices. Cela permettra aux enfants d'être en présence de personnes qui pourraient être leurs grands parents, leur inculquant dès le plus jeune âge la notion de **respect envers les aînés**. Une telle initiative donnera l'opportunité aux aînés d'avoir des contacts et qui plus est, avec la jeune génération, celle qui représente l'avenir et qui est curieuse de découvrir le monde. Ils pourront également en profiter pour transmettre la passion d'un métier qu'ils ont exercé.

D'autre part à plus long terme il serait judicieux de concevoir des espaces de cohabitation entre écoles fondamentales et maisons de repos, avec partage de jardins et de certains locaux de détente. Cette formule favorisera de manière naturelle les échanges intergénérationnels.

Proposition 11 : Favoriser le développement de maisons intergénérationnelles dans les grandes villes

La ville de Liège a inauguré en 2006 5 maisons intergénérationnelles ; de nouvelles ouvertures sont programmées pour 2009. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif du Plan Fédéral pour les Grandes Villes intitulé « Participation des quartiers », qui vise notamment la lutte contre la fracture numérique ou la lutte contre l'exclusion.

Les actions menées au sein des Maisons intergénérationnelles sont définies par les habitants des quartiers concernés ou les représentants du tissu associatif local. Les activités développées sont très variées : cours d'art floral, café littéraire, atelier de contes, café couture, atelier cuisine,

cours d'informatique, atelier technique, atelier estime de soi, atelier alphabétisation, réseau d'échanges de savoir,

Ces maisons sont animées par des agents, financés principalement par le PFGV et d'autres agents APE, le solde étant à charge du budget ville (environ 25%) Toutes les activités sont gratuites ; certaines d'entre elles sont organisées grâce au concours d'organismes indépendants, comme par exemple la Fondation Roi Baudouin.

Proposition n°12 : Développer les centres communautaires en milieu rural.

Depuis 2005, l'asbl Aide à domicile en milieu rural a décidé de développer le concept de centre (ou maison) communautaire en milieu rural. Au total une trentaine de communes se sont montrées intéressées par ce projet. La maison communautaire se définit comme un lieu, un espace collectif, où il fait bon vivre dans un esprit familial quelques heures ou quelques jours par semaine. Elle propose des activités créatrices de lien social. Les maisons communautaires sont des projets-pilote portés par un ensemble de partenaires.

Les activités intergénérationnelles se situent à 2 niveaux :

- Ateliers d'échange de savoirs (les métiers d'antan, les récits de vie, les ateliers d'aide à l'emploi, potager intergénérationnel, écoles de devoirs,...)
- Organisation d'espaces de parole pour les aidants proches. La maison communautaire devient le lieu où les générations (ré)apprennent à avoir du plaisir à être ensemble, à s'écouter.

Proposition n°13 : Animer des ateliers chants pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Les personnes atteintes de la maladie d'**Alzheimer** perdent progressivement la **mémoire** et leur **psychomotricité**. Afin de parvenir à ralentir cette progression, il est notamment nécessaire d'entraîner la mémoire de ces personnes par l'intermédiaire d'**exercices**. Le chant constitue l'un de ces exercices. Les personnes chantent des chansons qu'ils connaissent et en même temps tapent dans leurs mains. Ce genre d'« **ateliers chants** » peuvent être animés par des jeunes bénévoles, avec l'appui d'un encadrement professionnel.

3. L'éducation : une soif d'apprendre partagée

Proposition n°14 : Favoriser l'encadrement des enfants dans des écoles de devoirs par des pensionnés.

Parmi les personnes âgées, il existe de nombreux enseignants dont la passion du métier persiste. Ces personnes et toutes celles voulant suivre l'évolution scolaire d'enfants doivent pouvoir **guider les enfants dans leur apprentissage**. Les différents pouvoirs dirigeront les personnes demanderesses vers les **écoles de devoirs** existantes et ces derniers soutiendront dans la création de nouvelles écoles de devoirs.

Proposition n°15 : Créer des projets cherchant à retracer le passé grâce à la participation de personnes âgées.

Afin de vaincre une nouvelle fois l'isolement des personnes âgées, les faire participer à la vie sociale et favoriser le dialogue entre les générations, il s'agit d'inviter les professeurs de l'enseignement primaire à mettre sur pied un **projet ayant pour but d'inciter les enfants à questionner les personnes âgées de leur commune sur leur vie afin de connaître davantage le passé de ceux-ci et celui de leur localité**. Cela permet de rendre plus concrète et plus passionnante l'histoire. Comment vivait-on autrefois dans telle ville, tel quartier, tel village, au cours des différentes étapes de la vie ? (naissance, petite enfance, école, service militaire, travail, relations familiales et sociales, deuil, pratique religieuse et traditions,...). Il fait également partie intégrante du devoir des aînés de **sensibiliser les autres générations aux conséquences du racisme et de l'extrémisme**. Ce type d'activité peut être imaginé à un niveau plus large, au sein d'une commune où seraient créées des **maisons de la mémoire et organisées des opérations « Recueil de souvenirs »**.

Proposition 16 : Développer les initiatives des jeunes en faveur des Aînés (apprentissage des langues, initiation aux TIC, etc...)

En Roumanie, des jeunes ont pris l'initiative d'apprendre des **langues étrangères** aux personnes âgées de sorte à leur permettre de mieux communiquer avec leurs petits-enfants qui sont à l'étranger et à découvrir les pays dans lesquels ils vivent.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives sont prises par des jeunes pour initier les Aînés aux nouvelles techniques de l'**informatique** : e-mail, internet. Il serait d'ailleurs particulièrement intéressant de développer dans les maisons de repos un coin Internet et de voir des jeunes y assurer la formation des Aînés.

Il faut signaler à cet égard l'action des « **ROUMICS** » qui sont les Rencontres Ouvertes du Multimédia et de l'Internet Citoyen et Solidaire. Ils ont consacré récemment à Lille une rencontre aux conséquences, changements, possibilités, avantages, inconvénients...des nouvelles technologies de la communication sur l'existence des aînés, l'accent étant mis principalement sur les relations entre les générations. Il y a notamment été souligné que ce sont les adolescents qui sont les meilleurs instructeurs des personnes résidant en maisons de repos : ils sont patients, répètent, reviennent jour après jour, et les aînés acceptent leur tutorat.

Signalons encore que « **Interface 3 Namur** » a développé un centre de formation qui accueille à la fois des jeunes chercheurs d'emploi et des seniors curieux et désireux de suivre quelques cours de bureautique et d'Internet, spécialement organisés pour eux. De leur côté, les aînés ont l'occasion de partager leur expérience professionnelle et de permettre aux jeunes de découvrir la trajectoire de leurs aînés afin de mieux cerner leurs souhaits personnels et décider de leur propre avenir.

4. Une expérience professionnelle au service des jeunes

L'âge légal de la pension est de 65 ans. Or, les travailleurs arrêtent leur carrière en moyenne à 59,6 ans. Plusieurs facteurs les poussent à quitter le marché du travail plus tôt. L'un d'entre eux est la pénibilité de leur travail. Ils sont exténués par leur carrière. Il faut permettre à ces personnes de continuer leur carrière en allégeant leur travail, tout en veillant à ce que cela ne soit pas défavorable aux entreprises. L'expérience que les travailleurs âgés ont pu acquérir par le passé doit pouvoir être transmise aux plus jeunes qui ne pourraient qu'en tirer des bénéfices.

Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans était en 2005 de 19,9%, soit supérieur de 6,6% par rapport à l'OCDE. Aucun changement significatif n'a été constaté en dix ans. Ce problème est d'autant plus aigu pour les jeunes n'ayant pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Il faut dès lors transmettre à ces jeunes la passion du travail et les aiguiller dans leurs projets professionnels. Cette transmission de savoir ne doit pas être à sens unique! Le « savoir » évolue tous les jours et les nouvelles technologies, notamment, sont parfois très difficiles à appréhender pour une partie de la population non initiée. Toutes ces nouvelles technologies peuvent être un frein évident pour une vie sociale active.

En somme, chaque génération a un savoir spécifique à partager avec les autres.

<p>Proposition n°17 : Encourager la création d'une association de conseillers en orientation professionnelle.</p>
--

Les jeunes se trouvent souvent face à un problème d'orientation : ils ne savent pas quoi choisir, se sont trompé de voie ou se retrouvent dans un secteur complètement bouché. Nous proposons d'encourager **la création d'une association de conseillers en orientation professionnelle**. Ses objectifs seraient entre autres :

- De tenir à jour toutes les informations utiles sur la formation et le perfectionnement des conseillers en orientation des différents organismes en Belgique ;
- D'encourager les efforts visant au développement de l'orientation ;
- De soutenir le travail des professionnels de l'orientation ;
- De contribuer à la production de la documentation et de l'information ;
- De participer à des travaux de recherche sur le sujet ;

- D'anticiper les mouvements futurs du marché du travail et les changements structurels de la demande de travail, en vue d'identifier les goulets d'étranglement ainsi que les pénuries de qualifications.

Proposition n°18 : Augmenter la plus-value des stages en entreprise via l'instauration d'un statut de « maître de formation ».

L'instauration d'un statut de maître de formation en entreprise vise deux objectifs :

1. **Favoriser la transmission du savoir entre travailleurs âgés et jeunes peu qualifiés et valoriser l'expérience de ces travailleurs.** Les travailleurs âgés ont accumulé une expérience significative sur leur lieu de travail. Celle-ci est généralement peu valorisée par l'employeur, et les travailleurs de plus de 55 ans sont très souvent considérés comme moins productifs et présentant un coût trop important pour l'employeur. Ces travailleurs quittent alors l'entreprise, souvent par le biais d'un régime de prépension, sans que leur expérience n'ait pu être valorisée.
2. Accroître le nombre de stages **encadrés individuellement** et effectué par des jeunes chômeurs.

Nous proposons **la création d'un statut de maître de formation** afin d'accompagner adéquatement les jeunes chômeurs en stage d'entreprise et leur transmettre leur savoir.

Les modalités d'application de ce statut seraient les suivantes :

1. Ces maîtres de formation doivent bénéficier d'un certain nombre d'années (minimum 15 ans) d'expérience minimum dans le même secteur;
2. Ils doivent bénéficier d'une formation pédagogique. Cette formation sera octroyée par des établissements existants ou ad hoc et de courte durée. Un régime spécifique de crédit-temps serait octroyé pour la durée de la formation (qui pourrait par exemple être de deux heures par semaine pendant deux mois) ;
3. Ce régime serait octroyé sur base volontaire ;
4. Ils garderont leurs contrats intacts mais, pour la période de formation, bénéficieraient d'un complément de traitement versé par les fonds sectoriels et activé pour le temps qu'ils consacrent à l'accompagnement du jeune stagiaire (par exemple : 10 heures par semaine). L'employeur pourra déduire ce montant du salaire net à payer. L'entreprise ne

supporterait dès lors pas le coût de la formation et les cotisations sociales patronales seraient réduites pour ne pas viser les heures consacrées à la formation du jeune. Le salaire total du maître de formation pourrait, le cas échéant, être supérieur à celui dont il bénéficiait auparavant ;

5. Un accord entre les partenaires sociaux devra intervenir pour déterminer les places disponibles au sein des entreprises pour les stagiaires tant dans la filière qualifiante que pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail sans qu'il y ait un déséquilibre entre les deux offres complémentaires. Des conditions sectorielles pourraient être déterminées.

Proposition n°19 : Favoriser et améliorer la plus-value de l'enseignement qualifiant via l'instauration d'un statut de « maître de stage »

A l'instar des maîtres de formation, nous proposons la **création de maîtres de stages** qui consacrerait une partie de leurs heures de travail, en accord avec leur employeur, à la formation des jeunes de l'enseignement qualifiant. Ces heures, comme pour le maître de formation, seraient rémunérées par l'intervention des fonds sectoriels et ne seraient dès lors pas à charge des entreprises.

Il s'agit d'une mesure fondamentale visant non seulement à répondre aux besoins des travailleurs âgés mais aussi et surtout à la nécessité d'une transmission des savoirs plus intense et mieux adaptée, permettant aux jeunes d'augmenter leur adaptabilité au marché du travail.

Proposition n°20 : Encourager la création des organes de gestion et de consultance, composés de personnes d'expérience, et qui soutiennent les jeunes entrepreneurs.

L'accompagnement des personnes qui osent se lancer dans la création d'une entreprise est capital pour **éviter l'échec** qui est trop souvent au rendez-vous : on relève un taux de faillite de 50% dans les 5 premières années. Les **difficultés** se situent à plusieurs niveaux : accès au financement, évaluation du projet, formation à la gestion, formalités administratives, etc.

C'est dans cet esprit que l'ASBL Belgian Senior Consulting regroupe des responsables, dirigeants d'entreprises, de services publics, titulaires de professions libérales et indépendantes, ayant mis fin à leur activité professionnelle et désirant rester actifs. Ils se mettent au service de la société et des jeunes entrepreneurs comme consultants en agissant au niveau de l'analyse, du conseil, de l'accompagnement, de la médiation. Ils le font bénévolement et souhaitent aider là où le conseil rétribué n'est pas accessible.

Les **Maisons de l'entreprise** et **bâtiments** jouent un rôle clé dans la création de nouvelles entreprises. Il s'agit de les maintenir et de développer l'activité des Maisons de l'entreprise et bâtiments relais, et d'y associer des cadres et techniciens retraités.

5. Pour qu'« avoir » rime avec « partager ».

Les personnes âgées représentent une population hétéroclite. La plupart a travaillé, parfois durement pour assurer l'avenir de leurs enfants et petits enfants. Certains aînés ont pu profiter d'un patrimoine qu'il est souhaitable de partager, d'autres beaucoup plus nombreux vivent sinon dans la précarité dans une aisance toute relative.

Proposition n°21 : Faciliter la transmission de patrimoine

A l'heure où l'accès à la propriété s'avère de plus en plus difficile, il s'agit de faire de la donation un levier pour la transmission du patrimoine entre les générations. Il s'agit d'instaurer un tarif réduit pour les droits de donation en cas de transmission d'un bien immeuble avec réserve d'usufruit.

Il s'agit également d'inciter les professionnels (notaires, conseillers, banques, associations de consommateurs...) à **informer systématiquement leurs clients sur les formules qui permettent la transmission du patrimoine** tout en réservant des garanties au donateur : viagers ou donations avec réserve d'usufruit.

Proposition n°22 : Encourager l'investissement de capitaux destinés à la création d'entreprises par des jeunes.

L'accès au financement est l'une des trois contraintes les plus importantes pesant sur la création et le développement des PME. La principale **source de financement** des entreprises nouvelles provient **de l'épargne** de celui qui crée ou de son environnement proche (famille, amis proches). Il est dès lors souhaitable d'encourager **fiscalement une épargne volontaire** plus large, dédiée aux projets de création et d'extension de petites entreprises.

- Il s'agit d'encourager les personnes disposant de capitaux importants à accepter de les investir dans des projets d'entreprise de jeunes désireux de se lancer dans une affaire, comme le veut le système de « **business angels** ».
- Instaurer un **système fiscal favorable aux aides financières accordées par des proches** : modèle hollandais dit de la « Tante Agathe » qui vise à encourager fiscalement l'octroi par des particuliers de prêts subordonnés à des entreprises en démarrage ou à des projets

innovant. Il s'agit d'admettre la déduction des pertes éventuelles à concurrence d'un montant plafonné de prêt dans le chef du prêteur, au cas où le capital investi ne pourrait être récupéré par suite d'un développement déficient des affaires.

- Permettre aux contribuables de bénéficier d'une **réduction d'impôt** égale à 25% des souscriptions en numéraire au capital de sociétés non cotées avec un plafond de 6.000 euros (comme le veut actuellement la mesure déjà prévue en faveur des fonds starters et de l'économie sociale et durable, ainsi que la disposition française analogue).

Proposition n°23 : Favoriser la transmission d'entreprises.

Lorsqu'un indépendant décide de quitter les affaires et prendre sa retraite, il arrive qu'il ne trouve pas de repreneur. Accepter cela, c'est se priver d'un potentiel important. C'est pourquoi il faut développer sous la responsabilité SOWACCESS et de BRUTRADE, les bourses de transmissions d'entreprises en liaison avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les classes moyennes. De telles plateformes pourront aussi utilement proposer des conseils annexes au profit des partenaires.

Il s'agit également d'accorder, moyennant le respect de certaines conditions, **l'exonération à l'impôt des personnes physiques** des cessions d'entreprises aux salariés. Il convient toutefois d'assortir ce dispositif d'une condition temporelle : pour bénéficier de cette exonération, le salarié repreneur doit avoir travaillé dans l'entreprise depuis au moins 5 ans.

6. La mobilité, l'affaire de tous!

Proposition n°24 : Faciliter le déplacement des personnes âgées et des jeunes par une collaboration entre les générations en favorisant le co-voiturage.

A un certain âge, la personne âgée ne peut souvent plus conduire une voiture et, dès lors, ses déplacements deviennent un véritable casse-tête, que ce soit pour faire des courses, se rendre chez un médecin ou accéder à un loisir. Bien sûr, de plus en plus souvent, des services de livraison à domicile permettent résoudre partiellement le problème, mais cette solution ne permet pas à la personne âgée de quitter son lieu de vie pour continuer à se sentir insérée dans le monde.

A cet effet, dans plusieurs communes déjà, les **bus scolaires** sont mis à la disposition des personnes âgées pendant certaines périodes de la journée.

Partant du constat que certaines personnes âgées ne conduisent plus, et que certaines familles ont également fait le choix ou non de ne pas avoir de voiture, il serait intéressant d'organiser un système de **co-voiturage intergénérationnel**. Afin d'en faire la promotion, la commune disposerait des affiches à proximité des supermarchés avec un numéro de téléphone et une adresse email qui seraient reliés à un service de l'administration communale. Celle-ci mettra en contact une personne ayant une voiture et une personne sans voiture, toutes deux désirant se rendre au supermarché selon le concept de co-voiturage.

Proposition n°25 : Faciliter l'utilisation des transports en commun.

L'accès aux transports en commun a été largement facilité, au niveau financier, par la gratuité, à partir de 65 ans, sur les lignes, TEC, STIB et DE LIJN et par le ticket « senior » à 4€ à la SNCB. Pour les jeunes, le coût des abonnements de trains et de bus a été réduit, la carte campus a également vu le jour. L'un des freins à l'accès de ces moyens de transport en commun est **la difficulté d'accéder au point d'arrêt** de ces divers modes de transport : la rareté des parkings et leur coût prohibitif (particulièrement en milieu rural) rendent souvent dissuasif le recours aux tram, métro, train ou autobus. De plus, l'inconfort dû au manque de places, spécialement assises jouent, aussi un rôle négatif en faveur de l'utilisation de ce mode de transport. L'attitude des moins âgés qui ne cèdent pas leur place à la personne plus âgée, voire handicapée ou

enceinte, joue un rôle également négatif en la matière. A ce sujet, une campagne pourrait voir le jour pour favoriser une attitude positive en la matière, mais comme le changement de mentalité est souvent le résultat de l'action sur la jeune génération, on pourrait imaginer, au niveau scolaire, l'organisation de carrefours où des personnes âgées volontaires viendraient expliquer aux élèves, les problèmes qui se posent à un senior, l'obligation de rester debout dans un moyen de transport en commun et, ainsi, faire prendre conscience progressivement la nécessité de céder sa place, d'aider les plus âgés à monter ou descendre d'un train, d'un tram, d'un autobus, l'écart entre le marchepied et le terre-plein étant parfois très grand.

Proposition n°26 : Renforcer la sécurité aux abords des passages pour piétons

A la tombée de la nuit ou durant celle-ci, les passages pour piétons sont souvent mal éclairés, ce qui renforce le risque d'accident. Nos voisins luxembourgeois ont, depuis de nombreuses années, renforcé l'éclairage sur ces passages pour piétons en installant des poteaux d'éclairage plus bas qui marquent le passage pour piétons de façon plus intense, augmentant ainsi la visibilité et, donc, la sécurité. L'éclairage pourrait être actionné par un bouton poussoir, de sorte à attirer mieux l'attention d'un automobiliste en approche. Il en va de la sécurité de tous les usagers faibles, jeunes ou moins jeunes.

Proposition n°27 : Mieux visualiser les zones 30 km/h.

Afin de mieux protéger les élèves des différents établissements d'enseignement, le Gouvernement a instauré des « zones 30 » aux abords des écoles. Seulement, ces panneaux de signalisation s'avèrent plus petits que les autres panneaux du code de la route. Nous proposons qu'au contraire, ces panneaux 30km/h soient de dimension plus grande que le reste des panneaux de circulation afin de renforcer l'attention des automobilistes au moment d'aborder ces endroits particulièrement dangereux. Cette disposition améliorera la conduite des usagers et renforcera la sécurité des plus jeunes. Dans ces zones, il y a également lieu d'attirer l'attention des parents sur l'importance d'un stationnement correct et de veiller à ce que les enfants ne quittent pas l'école de manière dangereuse (ne pas courir en sortant, attendre les parents à la porte de l'école,...).

7 Pour que l'engagement devienne un fondement!

La pluriactivité, c'est reconnaître qu'une vie active ne peut se réduire à trente ou quarante années passées dans un même emploi et éventuellement une même entreprise et c'est prendre en compte que la plupart des individus souhaitent exercer des activités multiples, qu'elles soient à vocation professionnelle, familiale, collective (s'occuper des autres) ou individuelle (s'occuper de soi). Même si, chez de nombreuses personnes, cette préoccupation est présente tout au long de la vie, elle est particulièrement forte dans les dernières années du cycle de vie professionnelle (au-delà de 50 ans) et après la retraite.

Pour favoriser cette dynamique qui valorise largement les personnes âgées en tant qu'acteurs sociaux, nous proposons les mesures suivantes :

Proposition n°28 : Autoriser la déduction fiscale sur base d'un forfait des frais engagés pour accomplir une activité bénévole et autoriser un nombre plus élevé de jours de bénévolat rémunérés.

Les bénévoles n'ont pas à supporter les frais qui incombent au service qu'ils rendent, que ceux-ci soient des frais de déplacement ou de formation. L'engagement bénévole est un investissement au service de la collectivité. Il est dès lors normal que, dans le cadre d'un contrat de volontariat, ces frais puissent, jusqu'à un certain plafond, être déductibles pour le prestataire. (par exemple 2000 km par an ou l'équivalent en transports publics.

De plus, dans l'état actuel des choses, le nombre de jours de bénévolat rémunérés est de maximum 30 par an, alors que beaucoup de bénévoles prestent en moyenne un jour par semaine. L'augmentation de ce nombre de jours de 30 à 50 permettrait à coup sûr une meilleure organisation des tours de rôle bénévoles (écoles de devoirs, permanences dans les maisons intergénérationnelles, animations dans les maisons de repos,...

Proposition n°29 : Favoriser les « Bourses aux organisations » où les offres et les demandes de prestations volontaires puissent se rencontrer.

De nombreuses associations sont à la recherche de profils spécifiques de bénévoles. L'organisation d'une telle « bourse aux organisations » permettrait d'une part de faire connaître les différentes façons de s'engager dans la société et d'autre part faire se rencontrer l'offre et la demande.

Proposition n°30 : Valoriser le rôle grand-parental.

Par la plus grande disponibilité qu'ils offrent, les grands-parents constituent des repères éducatifs et affectifs importants pour les enfants ; ils permettent aussi aux enfants de jeter des ponts vers leurs racines.

III La solidarité intergénérationnelle, ça se fête!

Proposition n°31 : Créer un observatoire intergénérationnel.

Créer un **observatoire intergénérationnel** qui serait un lieu d'analyse des différentes problématiques liées à l'allongement de la vie mettant à disposition un répertoire d'initiatives innovantes et qui jouerait un rôle d'interface pour développer des projets encourageant la participation des aînés à la vie sociale. Cet observatoire aurait également pour mission de récolter les données par voie d'enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population. On pourrait ainsi déterminer qualitativement et quantitativement les différentes prestations sociales dans lesquelles les personnes âgées et les jeunes sont acteurs tant dans la sphère privée (famille et entourage proche) que dans la sphère publique (engagements bénévoles). Les données seraient évidemment récoltées de manière à préserver l'anonymat des répondants. Les résultats seraient extrapolés à l'ensemble de la collectivité de manière à construire ces indicateurs d'échanges intergénérationnels. La démarche pourrait être réactualisée tous les 3 ans afin de pouvoir suivre l'évolution de ces indicateurs.

Proposition n°32 : Réaliser une campagne de valorisation de la cohabitation intergénérationnelle.

Nous proposons de promouvoir, par le biais d'institutions et d'associations telles que l'ONE ou la Ligue des Familles, des campagnes de valorisation du rôle que peuvent jouer les personnes âgées en général, les grands parents et les familles et les jeunes dans la cohabitation harmonieuse des générations.

Proposition n°33 : Soutenir la journée européenne de la solidarité harmonieuse entre les générations et l'étendre au niveau international

Pour que la solidarité intergénérationnelle ne soit pas un vain mot et qu'elle se propage au sein de notre société, il importe de mettre à l'honneur les initiatives basées sur le principe de la solidarité intergénérationnelle afin de donner des idées à d'autres citoyens et les encourager à s'investir dans de tels projets. Il s'agit d'expliquer, durant **la journée de la solidarité intergénérationnelle** ce qu'elle recouvre et expliquer son importance dans une société qui vit à l'heure du vieillissement de la population.

Cette journée européenne de la solidarité intergénérationnelle se déroulera le 29 avril. Elle conférera à celle-ci une dimension nouvelle : celle de faire connaître dans des échanges où Jeunes et Aînés se retrouvent dans des activités où chacun est sensible à la vie de l'autre quelque soit son âge : ex. : relations de bon voisinage, engagement dans diverses associations...

Les Communes devraient constituer un levier dans la participation à cette journée de la solidarité intergénérationnelle par l'intermédiaire de l'Echevin de la Jeunesse et celui des Seniors avec l'appui des Conseils Consultatifs des Jeunes et des Aînés pour organiser le jour même une « foire aux bonnes idées ».

Un prix remis par la Région récompensera les initiatives les plus porteuses selon le secteur : éducation, culture, emploi, mobilité, santé, logement.